



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Artisans taxis

Question écrite n° 30097

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des artisans taxis. L'épidémie et le confinement ont engendré une baisse considérable du chiffre d'affaires de ces professionnels de la route. Certains d'entre eux ont pu bénéficier d'une prise en charge des frais de fonctionnement par la CPAM lorsqu'ils sont conventionnés et justifient plus de 50 % du chiffre d'affaires dans le transport médical. Quant aux autres, spécialisés dans le tourisme, ou encore les transporteurs en activité depuis 2019, ils sont doublement pénalisés : ils ne bénéficient pas de l'annulation de leurs charges et n'ont pas de clients. L'absence de touristes étrangers sur cette période et dans un futur plus ou moins long et incertain met en difficulté la profession. M. le député souhaite que le travail et l'engagement des chauffeurs de taxis pendant cette épidémie soient reconnus et qu'une annulation des charges et cotisations soit appliquée pour l'ensemble de la profession. Il lui demande son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30097

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3784

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)